

Date de convocation : 13 mai 2026



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai à 19h30, dans la Salle Lafont, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 18

Etaient présents, : M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, M. REVERSAT Jean, Mme PEYRARD Corinne, M BRIDIER Bernard, M JOSEPH Xavier, M TALTAVULL Emmanuel, Mme MUSEL Sandrine, M SULTAN Bruno, M LOUIS Nicolas, Mme LAPORTE Sophie, Mme GIRARD Anaïs, Mme CLEMENT Florence, M FOURNIER Quentin, M JOUJOUX Bernard, Mme MARTINEZ Gaele, M DEVISE Olivier,

Procuration : Mme CAMACHO Laura (Mme MARTINEZ Gaele),

Absents excusés : Mme MAZURE Danièle, Mme CAMACHO Laura

Absents non excusés :

**Intercommunalité : Elections des représentants au
Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région
Nord-Est de Montpellier (S.I.E.R.N.E.M)**

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 4

Rapporteur : M Loïc Fataccioli, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30/05/1936 portant création du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région Nord-Est de Montpellier (S.I.E.R.N.E.M)

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 suppléants de la commune.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires et suppléants.

Monsieur le maire demande à l'assemblée les conseillers se portant

M Birdier Bernard, M Loïc Fataccioli se portent candidats titulaires, M Sultan Bruno et Mme Girard Anaïs comme suppléants pour la liste Boisseron, un avenir en commun.

M Joujoux Bernard se portent candidat titulaire, M Devise Olivier suppléant pour la liste Unis pour Boisseron.

Monsieur le maire rappelle que les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT) mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et vote à main levée pour désigner à :

- 15 voix pour la liste M Birdier Bernard, M Loïc Fataccioli (Titulaires) et M Sultan Bruno et Mme Girard Anaïs (suppléants)

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Karine NADAL

